Extrait N° 19 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le treize juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 5 juin 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Absent : M. THOMAS Sully

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 19 / Déplacement des élus
- Prise en charge des frais de mission

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le principe de la prise en charge par la Commune des frais liés aux déplacements ci-dessous énoncés :

Elue concernée : Mme Line BAILLIF

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Participation au congrès de l'AC'DOM en Guyane du 24 au 28 novembre 2008

Prise en charge :

Paiement à l'AC'DOM des frais d'inscription comprenant le coût du transport aérien, l'hébergement, les déplacements et le congrès.

Elu concerné : M. Jean Daniel DENNEMONT

Rencontres et échanges pratiques dans le domaine culturel au sein de structures diverses du territoire métropolitain

Période retenue : Novembre 2008

Prise en charge :

▪ Voyage aller-retour : Réunion-Métropole : Achat direct par la Commune d'un billet en classe économique

▪ Frais de mission : Déplacement sur le territoire métropolitain, frais d'hébergement et de restauration : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat.

Le conseil est invité à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la prise en charge par la Commune des frais liés aux déplacements de Mme BAILLIF Line Rose et M. DENNEMONT Jean Daniel dans le cadre de leurs missions ci-dessus énoncées, selon les modalités proposées.

Et les membres ont signé,

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS